Informations de base

1995/0802(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1995/1996: prix d'intervention du sucre blanc et du sucre brut, prix minimum pour la betterave A et B **Subject** 3.10.06.07 Sucre	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	HAPPART José H.G. (PSE)	02/12/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	DELL'ALBA Gianfranco (ARE)	22/03/1995
RELA Relations économiques extérieures	SONNEVELD Jan (PPE)	22/02/1995
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires sociales	1862	1995-06-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/02/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0034	Résumé
13/03/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

26/04/1995	Vote en commission		
26/04/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0100/1995	
17/05/1995	Débat en plénière		
29/06/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0802(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0100/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0003	26/04/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0211/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0168-0195	18/05/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0034	22/02/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0412/1995 JO C 155 21.06.1995, p. 0021	27/04/1995	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Règlement 1995/1534 JO L 148 30.06.1995, p. 0011 Résumé

Prix agricoles 1995/1996: prix d'intervention du sucre blanc et du sucre brut, prix minimum pour la betterave A et B

1995/0802(CNS) - 22/02/1995 - Document de base législatif

Sucre - Prix agricoles 1995/1996 Pour la campagne de commercialisation 1995/1996, il est proposé de fixer, pour les zones déficitaires de la Communauté, un prix d'intervention dérivé du sucre blanc à : .64,65 Ecu/100kg pour toutes les zones du Royaume-Uni; .64,65 Ecu/100kg pour toutes les zones de l'Irlande; .64,65 Ecu/100kg pour toutes les zones du Portugal; .64,65 Ecu/100kg pour toutes les zones de la Finlande; .64,88 Ecu/100kg pour toutes les zones de l'Espagne; .65,53 Ecu/100kg pour toutes les zones de l'Italie; En outre, il est proposé de fixer : - le prix d'intervention du sucre brut à 52,37 Ecu/100 kg; - le prix minimal de la betterave A, valable dans toute la Communauté, à 46,72 Ecu/t; - le prix minimal de la betterave B, valable dans toute la Communauté, à 32,42 Ecu/t; Enfin, il est proposé de réduire le montant du remboursement des frais de stockage, et de le ramener de 0,48 Ecu/100 kg à 0,41 Ecu/100 kg de sucre blanc par mois, compte tenu du taux d'intérêt actuel.

Prix agricoles 1995/1996: prix d'intervention du sucre blanc et du sucre brut, prix minimum pour la betterave A et B

1995/0802(CNS) - 18/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a rejeté la demande de sa commission de l'agriculture visant une augmentation de 1% des prix agricoles 1995/1996. Le PE a approuvé la proposition moyennant les modifications suivantes: Outre l'ajustement des quotas A et B à la consommation effective au sein de l'Union, le Parlement : - préconise le maintien de la prise en charge par le FEOGA du coût des restitutions à la production pour les premières 60.000 tonnes de sucre destinées à l'industrie chimique; - demande le maintien du système actuel de remboursement des frais de stockage pour le sucre C; - propose de fixer le montant du remboursement des frais de stockage à 0,52 écus par 100 kg de sucre blanc par mois.

Prix agricoles 1995/1996: prix d'intervention du sucre blanc et du sucre brut, prix minimum pour la betterave A et B

1995/0802(CNS) - 29/06/1995 - Acte final

Sucre - Prix et mesures connexes 1995/1996. Le Conseil a adopté le Règlement (CE) n° 1534/95 fixant, pour la campagne 1995/1996, les prix d'intervention dérivés du sucre blanc, sucre brut, betteraves A et B et montant du remboursement pour la péréquation des frais de stockage. Contenu : - prix d'intervention du sucre brut : 52,37 Ecu/100 kg; - prix minimal de la betterave A, valable dans toute la Communauté : 46,72 Ecu/t; - prix minimal de la betterave B, valable dans toute la Communauté : 32,42 Ecu/t; - réduction de 0,48 Ecu/100 kg à 0,45 Ecu/100 kg de sucre blanc du montant du remboursement mensuel des frais de stockage (taux d'intérêt : 6,75%); - fixation à 64,65 Ecu/100 kg du prix d'intervention dérivé du sucre blanc pour la Finlande, seul pays parmi les nouveaux Etats membres à être considéré comme une zone déficitaire.